

RGPP – généralisation de la fusion des DDEA
Réunion MEEDDATⁱ – MAP du 9 avril 2008
Déclaration préalable des organisations syndicales
SYGMA-FSU – SYAC-CGT – SUD rural

1. la RGPP, c'est l'application d'une idéologie de casse de l'emploi, du service et de la fonction publics, de rupture avec la satisfaction des besoins sociaux, les nécessaires redistributions, et l'intérêt général, et c'est aussi la soumission des interventions publiques aux intérêts économiques et financiers, ...

« La réforme de l'État supposera que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnel, moins d'État sur le territoire », c'est le fondement de la RGPP tel que le décrit le Premier Ministre François Fillon.

La RGPP est l'application d'une idéologie de casse délibérée du service public et de la fonction publique. Elle constitue une continuation des politiques de remises en cause des missions et de réductions des moyens menées année après année depuis plus de 20 ans et que nous dénonçons notamment lors des débats budgétaires. Mais l'ampleur de la RGPP représente un saut qualitatif et quantitatif dans les politiques libérales d'attaques du service public.

Au nom d'une volonté de réduire le déficit des finances publiques, menacées d'une soi-disant faillite, ce qui constitue une véritable falsification de la réalité devant l'opinion publique, ce sont l'ensemble des interventions de l'État qui sont mises en cause.

Les services publics ne sont considérés que comme une dépense, comme une charge pesant sur l'activité économique, sur les entreprises. Les missions de l'État ne doivent pas être une contrainte pour les entreprises, une source « d'impôt papier. » Au nom de cette idéologie, les missions de contrôle exercées pour l'ensemble des citoyens sont remises en cause, comme dans le contrôle de la sécurité alimentaire (abattoirs, OGM, pesticides, médicaments vétérinaires, etc...) ou le contrôle des établissements classés au titre de la protection de l'environnement. A l'inverse, pour le gouvernement et le patronat, les services publics doivent être d'abord assujettis aux intérêts économiques et financiers des entreprises, ce qui se traduit par des interventions des services de l'État orientées pour accompagner la concentration des entreprises, par exemple dans le domaine de la production agricole et dans les industries de transformation agro-alimentaires. Evidemment pour cela, nul besoin de services et de personnels qualifiés, capables de porter des expertises et des diagnostics, ...

Parallèlement, l'État se voit cantonner dans les rôles de maintien de l'ordre, de la sécurité et de la paix sociale, avec des orientations de plus en plus répressives et policières, plus particulièrement en direction des mouvements sociaux ou des citoyens immigrés. Sans parler des développements outranciers sur la fraude dans les fiches concernant les politiques sociales (assurance-maladie, famille, logement, etc...)

C'est une vision extrêmement destructrice du rôle de l'État et des services publics, qui nie tout l'apport du service public à l'ensemble de la société, dans la satisfaction des besoins sociaux des citoyens, dans l'égalité d'accès et de traitement, dans la redistribution des richesses produites, dans l'investissement pour l'avenir (éducation, recherche, aménagement sur l'ensemble des territoires, réduction des disparités locales, etc...)

Concrètement, les propositions de la RGPP sont systématiquement de rechercher la sortie des missions du giron des services de l'État, avec des transferts vers des établissements publics ou vers des agences (services à compétence nationale, mais dotés de l'autonomie financière et pouvant être gérés selon les logiques du privé), premier pas vers l'externalisation et la privatisation, ...

Et ce qui reste au sein des services de l'Etat est soumis à une véritable frénésie de désorganisation : décisions dogmatiques de réduction du nombre de directions, de regroupements structurels, ...

En terme d'effectifs, les objectifs du Président Sarkozy et du gouvernement sont affichés : non-remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur 2, **ce qui va se traduire par une diminution de centaines de milliers de fonctionnaires en 4 ans, soit au minimum deux fois plus qu'en 2008.**

Il s'agit d'un véritable plan social, qui se double d'un plan de casse du statut de la fonction publique, au travers des projets de décrets d'accompagnement des restructurations de services, et du projet de loi « mobilité », qu'aucune organisation syndicale n'a approuvé lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique, mais aussi au travers des logiques de concurrence entre salariés, de performance, d'individualisation.

2. Les politiques publiques sont nécessaires et doivent être réorientées

On ne peut pas laisser les marchés, la finance, les profits, la concurrence comme moteurs de l'orientation de la société.

En particulier dans le domaine de l'agriculture, en interactions étroites avec la consommation, l'environnement, l'équipement et l'aménagement des territoires. Au contraire de la politique agricole menée par les gouvernants conjointement avec le syndicalisme agricole majoritaire, la politique agricole publique doit être redéfinie de façon radicale, en rupture avec la soumission aux seuls enjeux économiques et aux intérêts de l'agro-business (grande distribution, industries de l'agro-alimentaire, de l'agro-chimie), avec comme objectifs prioritaires :

- la production et l'élaboration de produits de qualité, le respect de la santé des consommateurs, le respect des cycles naturels et du bien-être animal ;
- la constitution d'un revenu et d'une qualité de vie décentes pour les travailleurs-paysans sur l'ensemble du territoire rural national ;
- la préservation des ressources naturelles et des écosystèmes, la conservation de la diversité biologique, la sauvegarde du patrimoine génétique végétal et animal, la modification des pratiques culturales : réduction de l'utilisation d'intrants (pesticides, engrais), retour à la rotation des cultures, sauvegarde de savoir-faire ancestraux, et développement des activités de recherche à cet effet au sein des organismes de recherche publique renforcés ;
- le maintien du tissu humain et social dans les espaces ruraux, le développement des services publics et des réseaux en milieu rural (transport, eau, assainissement, électrification, vie culturelle), l'amélioration des conditions de vie, d'emploi et de travail, la remise en cause du phénomène de suburbanisation se traduisant par un grignotage des terres arables (60 000 ha de SAU disparaissent chaque année) et des zones naturelles avec l'extension à l'infini de zones d'activité et d'habitat ;
- le développement de filières et réseaux courts de distribution.

Nous n'acceptons pas les logiques actuelles qui se traduisent par une réduction toujours plus grande du nombre d'agriculteurs et des emplois agricoles, par une réduction de l'activité forestière de maintien du patrimoine, de gestion et de commercialisation, par une soumission de l'exploitation agricole aux diktats des semenciers, des industries de l'agro-chimie et de la distribution. ...

Plus généralement, le rôle joué par les agriculteurs dans le maintien et l'entretien des espaces et des paysages doit être reconnu, réaffirmé et pris en compte dans leur revenu.

Les modes de production moins productivistes, l'agriculture biologique, les circuits courts entre production et consommation, doivent être plus développés et économiquement aidés, de manière à permettre l'accès de tous pour une consommation de qualité.

La satisfaction des besoins alimentaires par la re-localisation des productions doit être privilégiée.

Pour appliquer une telle politique publique réorientée, pour garantir cette vision d'intérêt général de l'agriculture, au profit des citoyens, des consommateurs et des travailleurs-paysans, il y a besoin d'un service public fort de l'agriculture et de l'alimentation, de la forêt, de l'eau, du développement et de l'aménagement rural.

3. Oui, les services publics sont aussi utiles et nécessaires. Ils doivent être confortés.

Le service public est un élément fondamental de l'organisation structurelle de notre pays.

Il garantit à tous et sur tout le territoire l'accès aux biens publics et participe à la répartition des richesses créées. Il ne doit pas être considéré comme un simple prestataire de service à la recherche de rentabilité à tout prix. Il doit permettre à chaque citoyen, à toute personne présente sur le territoire, dans le respect de la laïcité et de la tolérance, d'accéder à des droits légitimes et essentiels: santé, culture, éducation, justice, logement décent, eau potable, nourriture saine, cadre de vie et environnement.

Il est l'outil de mise en œuvre des choix démocratiquement déterminés et solidairement assumés par l'expression citoyenne.

Il joue un grand rôle en terme de redistribution des richesses.

Il est un acteur d'impulsion et de régulation en terme d'aménagement du territoire et de réduction des inégalités sociales et culturelles.

Dans le domaine de l'agriculture, de la forêt, de l'alimentation, de l'environnement, de l'équipement et de l'aménagement des territoires et de la ruralité, les services de l'Etat doivent être confortés dans leurs moyens, leurs capacités d'intervention et leur indépendance par rapport aux lobbies agricoles soumis aux intérêts économiques (agro-chimie, distribution, semenciers) :

- pour mettre en place cette politique publique ;
- pour former les intervenants du secteur,
- pour contrôler et évaluer l'application des politiques publiques et l'utilisation des fonds publics.

Il y a besoin des services publics :

- pour **défendre l'intérêt général**, contre le poids des monopoles (eau, déchets, etc...) et contre la mainmise du secteur privé sur les activités considérées comme solvables.
- **dotés des moyens suffisants** (effectifs en agents qualifiés, moyens de fonctionnement), en relation avec les tâches à accomplir, pour animer et impulser le débat public, mettre en application et évaluer les politiques publiques.
- **de proximité**, ne se limitant pas aux rôles de production de réglementation, de sanction – répression, capables de limiter la fracture sociale grandissante.

Nous revendiquons le développement des missions de service public, dans tous ces domaines, y compris celui de l'ingénierie publique, en y associant les usagers.

4. Les attaques contre le statut :

La réforme du statut général de la fonction publique, et notamment le projet de loi « mobilité et parcours professionnels », va à l'encontre des principes d'égalité et d'indépendance des fonctionnaires

Anicet Le Pors, ancien ministre de la fonction publique, a mis en avant trois principes qui guident la Fonction Publique.

- **Le principe d'égalité**, fondé sur l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : "*Tous les citoyens étant égaux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents*" se traduit par le fait que seul le concours permet, en droit, d'assurer l'égalité d'accès des citoyens à la fonction publique.
- **Le principe d'indépendance**, conduisant à distinguer le grade, propriété du fonctionnaire, de l'emploi, à la disposition de l'administration, afin de protéger l'agent public (et par là, le service de l'intérêt général) de l'arbitraire administratif, des pressions politiques partisans et des intérêts particuliers. C'est le système de la carrière opposé au système de l'emploi en vigueur dans nombre de pays anglo-saxons.
- **Le principe de responsabilité, de citoyenneté**, fondé aussi sur la Déclaration de 1789, qui dispose en son article 15 que : "*La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration*". Il s'ensuit que le fonctionnaire, parce qu'il est soumis à cette obligation de service du bien commun, doit avoir la plénitude des droits et devoirs du citoyen et non être regardé comme le sujet du pouvoir politique ou le rouage impersonnel de la machine administrative.

Nous partageons ces trois principes que le gouvernement met à mal avec ses projets :

- ↳ le rejet de la distinction public-privé,
- ↳ le choix à l'entrée entre « le statut et un contrat de droit privé négocié de gré à gré »,
- ↳ l'encouragement à quitter la fonction publique au bénéfice d'un pécule (l'indemnité de départ volontaire),
- ↳ la possibilité de véritables licenciements, au travers du projet d'une nouvelle position, la situation de réorientation professionnelle,
- ↳ le redéploiement des personnels, au gré des restructurations de services. Les pratiques déjà mises en œuvre dans quelques départements, en particulier dans le Lot, ne laissent pas de doute sur les modalités des « bourses aux emplois » et à la mobilité gérée par un Préfet : arbitraire, autoritarisme, absence d'instance de défense individuelle et collective des personnels,
- ↳ la remise en cause de la RTT. Le slogan « travailler plus pour gagner plus » se traduit de fait par une nouvelle baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires,
- ↳ l'individualisation des rémunérations et des carrières à la performance et au mérite,

Toutes ces individualisations rendent le fonctionnaire plus vulnérable, plus sensible aux pressions administratives, politiques ou économiques.

C'est l'intégrité de la fonction publique qui est mise en cause.

Nos organisations syndicales dénoncent et combattent ces choix politiques avec la plus grande vigueur.

5. Les mesures retenues pour le MEEDDAT et le MAP s'inscrivent totalement dans ces logiques. Elles ne visent pas à maintenir un service public compétent pour l'équipement et l'aménagement des territoires, pour l'environnement, pour l'agriculture, pour la consommation, etc.

Des pans entiers de missions de service public sont menacés :

Permis de conduire, permis de construire, ICPE, ingénierie publique, ingénierie des territoires, forêt, chasse, police et politique de l'eau, urbanisme et aménagement du territoire, gestion des aides directes agricoles, fonctions de connaissances, d'expertises et de diagnostics, contrôle en protection des végétaux, contrôles de la sécurité sanitaire des aliments, contrôle de la qualité des produits, ...

La fusion généralisée des DDE et DDAF doit constituer, selon Michel BARNIER (discours du 15 janvier 2008), le socle des directions territoires des préfectures, ce qui transformerait ces services publics techniques en un simple instrument de réglementation et de répression.

Des circulaires et courriers adressés aux préfets de départements confortent cette démarche.

Cependant, nous nous refusons à considérer la création des DDEA comme un moindre mal.

Le choix du niveau régional comme échelon de mise en œuvre des politiques publiques est instrumentalisé contre l'existence des services départementaux de proximité, traduisant ainsi une volonté gouvernementale d'abandonner définitivement l'échelon départemental, de privatiser des missions publiques ou d'en transférer la charge vers les collectivités locales.

Le bilan que nous faisons des 8 premières fusions n'est pas celui que vous voulez mettre en avant.

D'ailleurs vous évitez de reprendre dans vos bilans, le rapport du CHS ministériel du MAP, les évaluations du CGAAER, les remontées des chefs de service des DDEA, ...

Seul un service public de l'agriculture, de l'alimentation, de la forêt, de l'eau, du développement et de l'aménagement rural, de plein exercice, à tous les niveaux territoriaux, régional, départemental et infra-départemental, peut garantir le maintien et la reconquête des missions au service de la vision d'intérêt général telle que nous l'avons définie.

Il en est certainement de même pour les missions relevant du MEEDDAT.

6. La méthode est inacceptable : aucun débat démocratique, aucune concertation réelle avec les usagers.

En trois mois et au sein de petits cercles d'initiés, ce sont l'évaluation des politiques publiques et le rôle de l'Etat et de la Fonction Publique, qui ont été tranchés selon une seule vision comptable.

La création des DDEA est une illustration parfaite de cette absence de démocratie :

- sortie d'une circulaire technique sans concertation,
- absence de débat sur les fondements, sur les missions et les moyens pour les assurer (par exemple, pas de concertation sur les effectifs cibles).
- multiplication des groupes informels,
- réduction du rôle de représentation des personnels par les organisations syndicales et des CTP au rôle de chambre final d'enregistrement ou sur des « détails » (organigrammes surtout),

Les réunions de travail ne sont que des simulacres de concertation pour imposer la mise en œuvre de décisions prises en amont.

Nos organisations appellent les personnels à préparer les mobilisations nécessaires, y compris en interministériel et à se regrouper dans les départements avec les autres fonctionnaires de l'Etat.

i

MEEDDAT : ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
